

Police Municipale

n° 05, rue de la République 06530 Saint Cézaire sur Siagne Tél. 04 93 40 57 61

pm@saintcezairesursiagne.fr



ARRETE MUNICIPAL

PM: n° 2023-PM-146

Référence: Voirie

Objet: Travaux / Pose d'échafaudage

Date: du lundi 12 Juin au lundi 19 Juin 2023

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.130-4, R.130-2, R.343-4 à R.343-45 et R.417-10 :

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5;

Considérant la demande du mercredi 17 Mai 2023 formulée par la société **HABITAT HOME SERVICE**, sis au n°07 Avenue saint Lorette – 06130-Grasse, Tél.: 06 87 38 31 41 / Mail: habitathomeservice@gmail.com, relative à des travaux de ravalement de façade au 11 Rue Cyprien Issaurat – 06530 – Saint-Cézaire-Sur-Siagne DP n° 006 118 23 E 0055.

Considérant que les travaux à réalisés par la société HABITAT HOME SERVICE au sis n° 11 Rue Cyprien Issaurat nécessitent la pose d'un échafaudage.

ARRETONS

Article 01 : La société HABITAT HOME SERVICE est autorisée à installer un échafaudage au

droit du n°11 Rue Cyprien Issaurat du lundi 12 Juin au lundi 19 Juin 2023.

Article 02 : Une signalisation réglementaire des travaux sera mise en place en amont et en aval

du Chantier par l'entreprise effectuant les travaux sous le contrôle de la Police

municipale.

Article 03 : L'échafaudage sera conforme aux normes techniques en vigueur et sera pourvu d'un

filet de protection. Les coordonnées de l'entreprise seront affichées de façon visible

de la voie publique.

Article 04 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra

être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à

compter de la date de notification de l'arrêté.

Article 05 : Le présent arrêté sera publié et notifié à 'HABITAT HOME SERVICE'.

Article 06 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable des services techniques de la ville,

- Madame la Directrice des Services.

- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Chacun, chargé en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne, Le Jeudi 25 Mai 2023

Pour le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,

Pour le Maire, Le 1^{er}Adjoint Délégué,